

UNETO
M. Philippe SERVAN
M. Guillaume GRISON

SNCF Voyageurs SA
M. Laurent FREROT

Saint-Denis, le **6 juillet 2021**

N/Réf : DGI\TTD\Admission DACE\FJ\n°21\283960

Objet : Etude de compatibilité de l'autorail X2800

Messieurs,


Dans le cadre des dispositions de la recommandation RC A 2c n°4 de l'EPSF, SNCF Réseau fournit par ce courrier les résultats des études de compatibilité pour les autorails de type X2800 aux paramètres de l'appendice D1 de la STI OPE 2019-773.

L'autorail de type X2800 est compatible avec l'ensemble des voies principales des lignes du RFN **hors LGV et hors lignes exclusivement dédiées à la circulation des matériels de type « Tram-Train ».**

Les autorails de type X2800 sont également compatibles avec l'ensemble des Voies de Service du RFN dont le rayon minimal mentionné à la Consigne Locale d'Exploitation est supérieur à 120m, et hors bosse, dans le respect des dispositions des Consignes Locales d'Exploitation.

Vous en souhaitant bonne réception, je vous prie d'agréer, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Directeur Technique

DocuSigned by:

8EB43FE35EBE4B5...

Thomas JOINDOT